

Premier travail : (CAP + BEP)

- 1) Fournir au moins deux réponses : - embauche des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée
 - ne nuise pas au pouvoir d'achat des salariés
 - renégociation de la préretraite contre l'embauche
 - plus de flexibilité dans le temps de travail
- 2) CDI : le salarié est embauché définitivement dans l'entreprise.
 CDD : le contrat comporte une date précise d'embauche et de fin de contrat.
- 3) Le patronat Union des industries textile et les syndicats (CGT)

CAP / BEP

2	1
4	2
2	1
2	2
2	2
3	3
2,5	2,5
1	1
1,5	1,5
1	1
0,5	0,5
1,5	1,5
0,5	0,5
1	1

Deuxième travail : (CAP + BEP)

- 1) Salaire net = salaire brut moins les cotisations sociales
 Salaire net = salaire que gagne le salarié
- 2) Heures supplémentaires : - + 25 % de l'heure normale à partir de la 40ème heure jusqu'à la 47ème heure ou les 8 premières heures.
 - + 50 % au-delà de la 48ème heure
- 3) Cotisation vieillesse, C.R.D.S, maladie, chômage.

Troisième travail : (CAP + BEP)

- 1)
$$\begin{matrix} \boxed{B} & + & \boxed{D} \\ & & \boxed{C} & + & \boxed{E} \\ & & & & \boxed{A} \end{matrix}$$
- 2) ANPE : agence nationale pour l'emploi
 ASSEDIC : association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

Quatrième travail : (BEP uniquement)

- 1) Les deux pôles du système politique sont le président de la République et le Parlement.
- 2) Les députés siègent à l'Assemblée nationale.
- 3) Elle est chargée d'élaborer et de voter les différentes lois.
- 4) Un député est élu pour 5 ans.
- 5) Le président est élu : au suffrage universel
 ou au scrutin uninominal majoritaire à deux tours (réponse au choix)

ACADEMIE DE CAEN	BEP + CAP	Session 2000
Durée : BEP 1 h 30 CAP 30 min	Page 1/4	BEP Alimentation + CAP Boulanger, Charcutier préparation traiteur, Pâtissier glacier chocolatier confiseur, Préparateur en produits carnés
CORRIGE		Vie économique et juridique de l'entreprise - commercialisation / Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social